

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2023

Convocation du : 9 mars 2023 - Affichée le 9 mars 2023

Nombre de membres : Afférents au Conseil : 50 - En exercice : 49

De la délibération DL-2023-12 à DL-2023-20 : Présents : 33 - Procurations : 09

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes TARN-AGOUT, légalement convoqué le neuf mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes à St-Sulpice-la-Pointe, sous la présidence de M. Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes TARN-AGOUT.

Conseillers communautaires présents avec voix délibérative :

COMMUNES MEMBRES	CONSEILLERS TITULAIRES OU SUPPLEANTS
AMBRES	Mme Bénédicte PORTAL (Titulaire)
AZAS	M. Laurent LACOURT (Titulaire)
BANNIERES	M. Gérard PORTES (Titulaire)
BELCASTEL	-
GARRIGUES	M. Pierre COMOY (Titulaire)
LABASTIDE-ST-GEORGES	M. Emmanuel JOULIÉ (Titulaire) Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT (Titulaire) M. Jean-Claude RIGAL (Titulaire)
LACOUHOTTE-CADOUL	-
LAVAUUR	Mme Isabelle BALAT (Titulaire) Mme Marie-Claire MARIGNOL (Titulaire) M. Bernard LAMOTTE (Titulaire) M. Justin LARUE (Titulaire) M. Michel BONHOMME (Titulaire) Mme Pauline ALBOUY POMPONNE (Titulaire) M. Emmanuel DAVID (Titulaire)
LUGAN	M. Xavier CRÉMOUX (Titulaire)
MARZENS	M. Didier JEANJEAN (Titulaire)
MASSAC SERAN	Mme Viviane BONHOMME (Titulaire)
MONTCABRIER	M. Didier BELAVAL (Titulaire)
ROQUEVIDAL	M. Jean-Marie JOULIA (Titulaire)
ST-AGNAN	Mme Brigitte PARAYRE (Titulaire)
ST-JEAN-DE-RIVES	M. Jean SENDRA (Titulaire)
ST-LIEUX-LES-LAVAUUR	M. Gilles CORMIGNON (Titulaire)
ST-SULPICE	M. Raphaël BERNARDIN (Titulaire) Mme Nathalie MARCHAND (Titulaire) M. Bernard CAPUS (Titulaire) Mme Nadia OULD AMER (Titulaire) Mme Laurence BLANC (Titulaire) M. Laurent SAADI (Titulaire) Mme Andrée GINOUX (Titulaire) M. Maxime COUPEY (Titulaire) M. Jean-Pierre CABARET (Titulaire)
TEULAT	-
VEILHES	M. Benoît CATALA (Titulaire)
VILLENEUVE-LES-LAVAUUR	-
VIVIERS-LES-LAVAUUR	M. Jean-Paul ROCACHE (Titulaire)

Conseillers Titulaires absents et excusés : M. Christophe ESPARBIE (Belcastel), M. Gérard REX (Lacougotte-Cadoul), M. Bernard CARAYON (*pouvoir à M. Bernard LAMOTTE*), Mme Chantal GUIDEZ (*pouvoir à Mme Marie-Claire MARIGNOL*), M. Jean-Marie VIDAL (*pouvoir à M. Michel BONHOMME*), M. Philippe VANTAUX, Mme Marie-Christine IMBERT (*pouvoir à Mme Isabelle BALAT*), M. William RENAULT, Mme Frédérique REMY (*pouvoir à M. Justin LARUE*), Mme Karine GUIRAUD (Lavaur), M. Christian JOUVE (*pouvoir à Mme Nathalie MARCHAND*), Mme Laurence SÉNÉGAS (*pouvoir à Mme Nadia OULD AMER*), M. Julien LASSALLE (*pouvoir à M. Xavier CRÉMOUX*) et Mme Malika MAZOUZ (St-Sulpice-la-Pointe), Mme Sabine MOUSSON (Teulat) et M. Michel BOUYSSOU (*pouvoir à M. Emmanuel JOULIÉ*) (Villeneuve-lès-Lavaur)

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PARAYRE (Saint-Agnan)

M. Gérard PORTES rappelle que l'ordre du jour sera donc le suivant :

1. BUREAU COMMUNAUTAIRE : ELECTION D'UN MEMBRE
2. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES
3. MODIFICATION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES
4. SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AGOUT : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE COMMUNAUTAIRE
5. POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE COCAGNE : DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX DELEGUES COMMUNAUTAIRES
6. ASSOCIATION TARN INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES 2 (TIGEO²) : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE COMMUNAUTAIRE
7. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE POUR VEHICULES AUTOMOBILES – RAPPORT D'INFORMATION A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TARN-AGOUT – EXERCICE 2022
8. APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL TARN-AGOUT 2023-2028
9. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

M. Gérard PORTES soumet le procès-verbal de la séance du 23 février 2023 à l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci ne donne lieu à aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

1. BUREAU COMMUNAUTAIRE : ELECTION D'UN MEMBRE (DL-2023-12)

M. Gérard PORTES rappelle à l'Assemblée que, par délibérations en date des 5 juin 2020 et 3 février 2022, le Conseil communautaire a procédé à l'élection des membres du Bureau communautaire.

Suite à la démission de M. Daniel MARQUES de ses fonctions de Maire d'Ambres, il convient de pourvoir à son remplacement au sein du Bureau communautaire où il avait été élu le 5 juin 2020 en qualité de 7^{ème} membre.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales qui renvoient aux articles L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du même code, l'élection des membres du Bureau communautaire doit avoir lieu au scrutin uninominal à bulletin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, c'est le plus âgé des candidats qui sera déclaré élu.

En outre, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouveau membre du Bureau communautaire, le Conseil communautaire peut décider qu'il occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

M. Gérard PORTES sollicite ensuite l'accord du Conseil communautaire pour :

- DECIDER du maintien au 7^{ème} rang du membre du Bureau communautaire à élire.
- PROCEDER à l'élection du 7^{ème} membre du Bureau communautaire selon les modalités précitées : scrutin uninominal à bulletin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, c'est le plus âgé des candidats qui sera déclaré élu.

ELECTION DU SEPTIEME MEMBRE

M. Gérard PORTES présente la candidature de Mme Bénédicte PORTAL.

Un vote à bulletin secret s'est déroulé dans les conditions règlementaires dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|------|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | : 42 |
| - A déduire bulletins blancs / nuls | : 10 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés | : 32 |
| - Majorité absolue | : 17 |

A obtenu : Mme Bénédicte PORTAL : **32 voix**

Madame Bénédicte PORTAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée **Septième Membre** et a été immédiatement installée.

2. **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES** (DL-2023-13)

M. Gérard PORTES rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 3 février 2022, le Conseil communautaire a approuvé la nouvelle composition des huit commissions thématiques créées par délibération en date du 2 juillet 2020. Lors de la séance du Conseil communautaire du 23 février 2023, une nouvelle conseillère communautaire a été installée : Mme Bénédicte PORTAL, Maire d'Ambres, en remplacement de M. Daniel MARQUES, démissionnaire.

Mme Bénédicte PORTAL a été sollicitée afin de formuler ses souhaits de participation aux commissions thématiques dont la composition doit donc être modifiée comme indiqué ci-dessous. En outre, il convient de prendre en compte la démission de M. Vincent THENARD, conseiller municipal à Lavaur et conseiller communautaire qui, à ce jour, n'est pas remplacé :

URBANISME HABITAT	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI	ENVIRONNEMENT TRANSITION ENERGETIQUE	FINANCES	CIRCUITS COURTS	TOURISME SPORT CULTURE	PETITE ENFANCE ENFANCE	TRAVAUX
Mme PARAYRE	M. CARAYON	M. BERNARDIN	M. JOULIE	M. JOULIA	M. CORMIGNON	Mme MOUSSON	M. ROCACHE
Mme BALAT	Mme ALBOUY POMPONNE	M. BELAVAL	Mme ALBOUY POMPONNE	Mme ALBOUY POMPONNE	Mme ALBOUY POMPONNE	Mme BLANC	M. BONHOMME
Mme BLANC	Mme BALAT	M. CABARET	M. BERNARDIN	M. BELAVAL	M. BELAVAL	Mme CATHALA AMIRAULT	M. CAPUS
M. CATALA	M. BELAVAL	M. COMOY	M. LAMOTTE	Mme BONHOMME	Mme BONHOMME	M. LACOURT	M. COUPEY
M. CORMIGNON	M. BERNARDIN	M. CORMIGNON	M. LASSALE	M. BONHOMME	M. COMOY	Mme MARCHAND	Mme PARAYRE
M. COUPEY	M. COMOY	M. CREMOUX	Mme PARAYRE	M. CABARET	M. ESPARBIE	Mme MARGNOL	Mme PORTAL
M. DAVID	M. CORMIGNON	M. DAVID	Mme PORTAL	M. CATALA	Mme IMBERT	Mme PARAYRE	M. RENAULT
M. LACOURT	M. DAVID	Mme GUIDEZ	Mme SENEGAS	M. CORMIGNON	M. JEANJEAN	Mme PORTAL	M. REX
M. LAMOTTE	M. ESPARBIE	M. JOULIA		M. DAVID	M. LARUE	Mme REMY	M. RIGAL
Mme MOUSSON	Mme GINOUX	M. JOULIE		Mme GINOUX	Mme OULD AMER		M. SAADI
Mme PORTAL	Mme GUIRAUD	Mme MAZOUZ		Mme GUIDEZ	Mme PARAYRE		M. SENDRA
M. RENAULT	M. JEANJEAN	Mme MOUSSON		M. JEANJEAN	Mme PORTAL		M. VIDAL
M. ROCACHE	M. JOULIA	Mme PARAYRE		M. JOULIE	M. RENAULT		
	M. JOUVE	Mme PORTAL		M. LACOURT	M. SAADI		
	M. LARUE	M. ROCACHE		M. LASSALE	Mme SENEGAS		
	Mme PARAYRE	M. SENDRA		Mme MOUSSON			
	Mme PORTAL			Mme PARAYRE			
	M. RENAULT			Mme PORTAL			
				M. ROCACHE			

M. Gérard PORTES sollicite ensuite l'accord du Conseil communautaire pour :

- **APPROUVER** la modification de la composition des commissions thématiques telle que présentée ci-dessus.
- **HABILITER** M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Vote : 42 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

3. **MODIFICATION DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES** (DL-2023-14)

M. Gérard PORTES rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 3 février 2022, le Conseil communautaire a approuvé la nouvelle composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté de communes TARN-AGOUT et ses Communes membres qui est identique à celle du Conseil communautaire.

Lors de la séance du Conseil communautaire du 23 février 2023, une nouvelle conseillère communautaire a été installée : Mme Bénédicte PORTAL, Maire d'Ambres, en remplacement de M. Daniel MARQUES, démissionnaire. En outre, il convient de prendre en compte la démission de M. Vincent THENARD, conseiller municipal à Lavaur et conseiller communautaire qui, à ce jour, n'est pas remplacé.

Par conséquent, la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées doit être modifiée comme suit :

COMMUNES	NOMBRE DE SIEGES	MEMBRES
AMBRES	1	Mme Bénédicte PORTAL
AZAS	1	M. Laurent LACOURT
BANNIERES	1	M. Gérard PORTES
BELCASTEL	1	M. Christophe ESPARBIE
GARRIGUES	1	M. Pierre COMOY
LABASTIDE ST-GEORGES	3	M. Emmanuel JOULIE Mme Véronique CATHALA-AMIRAULT M. Jean-Claude RIGAL
LACOUOTTE CADOUL	1	M. Gérard REX
		M. Bernard CARAYON Mme Chantal GUIDEZ M. Jean-Marie VIDAL

LAVAUUR	16	Mme Isabelle BALAT M. Philippe VANTAUX Mme Marie-Claire MARIGNOL M. Bernard LAMOTTE Mme Marie-Christine IMBERT M. William RENAULT Mme Frédérique REMY M. Justin LARUE Mme Karine GUIRAUD Mme Michel BONHOMME Mme Pauline ALBOUY POMPONNE M. Emmanuel DAVID (en attente de désignation)
LUGAN	1	M. Xavier CREMOUX
MARZENS	1	M. Didier JEANJEAN
MASSAC SERAN	1	Mme Viviane BONHOMME
MONTCABRIER	1	M. Didier BELAVAL
ROQUEVIDAL	1	M. Jean-Marie JOULIA
SAINT-AGNAN	1	Mme Brigitte PARAYRE
SAINT-JEAN-DE-RIVES	1	M. Jean SENDRA
SAINT-LIEUX-LES-LAVAUUR	1	M. Gilles CORMIGNON
ST-SULPICE-LA-POINTE	13	M. Raphaël BERNARDIN Mme Nathalie MARCHAND M. Bernard CAPUS Mme Nadia OULD AMER M. Christian JOUVE Mme Laurence BLANC M. Laurent SAADI Mme Andrée GINOUX M. Maxime COUPEY Mme Laurence SENEGAS M. Jean-Pierre CABARET M. Julien LASSALLE Mme Malika MAZOUZ
TEULAT	1	Mme Sabine MOUSSON
VEILHES	1	M. Benoît CATALA
VILLENEUVE LES LAVAUUR	1	M. Michel BOUYSSOU
VIVIERS LES LAVAUUR	1	M. Jean-Paul ROCACHE
TOTAL	50	

M. Gérard PORTES sollicite ensuite l'accord du Conseil communautaire pour :

- APPROUVER la modification de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées telle que présentée ci-dessus.
- HABILITER M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Vote : 42 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

4. SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AGOUT : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE COMMUNAUTAIRE (DL-2023-15)

M. Gérard PORTES rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 2 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné ses délégués communautaires chargés de représenter la Communauté de communes TARN-AGOUT au sein du Syndicat mixte du Bassin de l'Agout, à savoir :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
M. Jean-Pierre CABARET	M. Jean SENDRA
Mme Chantal GUIDEZ	Mme Bénédicte PORTAL

Suite à la démission de M. Daniel MARQUES de ses fonctions de Maire d'Ambres, il convient de désigner un nouveau délégué.

M. Gérard PORTES présente la candidature de Mme Bénédicte PORTAL, et propose de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

M. Gérard PORTES sollicite ensuite l'accord du Conseil communautaire pour :

- DECIDER de ne pas recourir au vote à bulletin secret et de procéder à la désignation du nouveau délégué communautaire par un vote à main levée.
- DESIGNER Mme Bénédicte PORTAL en remplacement de M. Daniel MARQUES pour représenter, en qualité de délégué suppléant, la Communauté de communes TARN-AGOUT au sein du Syndicat mixte du Bassin de l'Agout.

- CHARGER M. le Président de notifier la présente délibération à M. le Président du Syndicat mixte du Bassin de l'Agout.
- HABILITER M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote : 42 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

5. POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE COCAGNE : DESIGNATION DE DEUX NOUVEAUX DELEGUES COMMUNAUTAIRES (DL-2023-16)

M. Gérard PORTES rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 2 juillet 2020 modifiée par délibération en date du 27 janvier 2021, le Conseil communautaire a désigné ses délégués communautaires chargés de représenter la Communauté de communes TARN-AGOUT au sein du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Cocagne, à savoir :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
M. Gérard PORTES	M. Jean-Marie JOULIA
M. Bernard CARAYON	Mme Viviane BONHOMME
M. Christian JOUVE	M. Raphaël BERNARDIN
M. Gilles CORMIGNON	M. Jean SENDRA
M. Emmanuel DAVID	M. Xavier CREMOUX
Mme Brigitte PARAYRE	Mme Marie-Christine IMBERT
M. Jean-Paul ROCACHE	M. Didier JEANJEAN
M. Didier BELAVAL	Mme Bénédicte PORTAL

Suite à la démission de M. Daniel MARQUES de ses fonctions de Maire d'Ambres et à la démission de M. Vincent THENARD, conseiller municipal à Lavaur et conseiller communautaire, il convient de désigner deux nouveaux délégués suppléants.

M. Gérard PORTES présente les candidatures de Mme Bénédicte PORTAL en remplacement de M. Daniel MARQUES et de Mme Marie-Christine IMBERT en remplacement de M. Vincent THÉNARD, et propose de procéder à ces désignations par un vote à main levée.

M. Gérard PORTES sollicite ensuite l'accord du Conseil communautaire pour :

- DECIDER de ne pas recourir au vote à bulletin secret et de procéder à la désignation des deux nouveaux délégués communautaires suppléants par un vote à main levée.
- DESIGNER Mme Bénédicte PORTAL en remplacement de M. Daniel MARQUES et Mme Marie-Christine IMBERT en remplacement de M. Vincent THÉNARD pour représenter, en qualité de délégués suppléants, la Communauté de communes TARN-AGOUT au sein du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Cocagne.
- CHARGER M. le Président de notifier la présente délibération à M. le Président Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Cocagne.
- HABILITER M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote : 41 POUR - 1 CONTRE (Mme Pauline ALBOUY POMPONNE) - 0 ABSTENTION

Débat :

Mme Pauline ALBOUY POMPONNE indique qu'elle est contre le fait de remplacer un élu d'une liste de l'opposition par une élue de la majorité.

6. ASSOCIATION TARN INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES 2 (TIGEO²) : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE COMMUNAUTAIRE (DL-2023-17)

M. Gérard PORTES rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 2 juillet 2020, le Conseil communautaire a désigné un délégué communautaire chargé de représenter la Communauté de communes TARN-AGOUT au sein de l'association Tarn Informations Géographiques 2 (TIGEO²), à savoir :

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Mme Brigitte PARAYRE	M. Jean-Paul ROCACHE

Suite à la démission de M. Daniel MARQUES de ses fonctions de Maire d'Ambres, il convient de désigner un nouveau délégué.

M. Gérard PORTES présente la candidature de Mme Brigitte PARAYRE et propose de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

M. Gérard PORTES sollicite ensuite l'accord du Conseil communautaire pour :

- DECIDER de ne pas recourir au vote à bulletin secret et de procéder à la désignation du nouveau délégué communautaire par un vote à main levée.
- DESIGNER Mme Brigitte PARAYRE en remplacement de M. Daniel MARQUES pour représenter, en qualité de délégué titulaire, la Communauté de communes TARN-AGOUT au sein de l'association Tarn Informations Géographiques 2 (TIGEO²).
- CHARGER M. le Président de notifier la présente délibération à M. le Président de l'association Tarn Informations Géographiques 2 (TIGEO²).
- HABILITER M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote : 42 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

7. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE POUR VEHICULES AUTOMOBILES – RAPPORT D'INFORMATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN-AGOUT – EXERCICE 2022 (DL-2023-18)

M. Gérard PORTES rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 07 octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé le choix de la SARL GOMEZ (sise, 102 route de Lavour – 81370 St-Sulpice-la-Pointe) comme délégataire pour la gestion de la fourrière intercommunale pour véhicules automobiles.

Conformément aux dispositions de l'article L. 3131-5 du Code de la commande publique, le concessionnaire doit fournir chaque année à l'autorité concédante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Ce rapport permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Les principaux éléments pour 2022 sont les suivants :

	2022		2021 (pour mémoire)	
	Lavour	St-Sulpice-la-Pointe	Lavour	St-Sulpice-la-Pointe
Nombre de véhicules mis en fourrière	91	34	93	27
Total	125 (106 ont été repris par leur propriétaire et 19 ont fait l'objet d'une destruction)		120 (100 ont été repris par leur propriétaire et 20 ont fait l'objet d'une destruction)	
	Usagers	CCTA	Usagers	CCTA
Recettes perçues par le délégataire	15 216,20 €	3 523,93 €	13 564,06 €	4 929,40 €
Total	18 740,13 €		18 493,46 €	

M. Gérard PORTES sollicite ensuite l'accord du Conseil communautaire pour :

- PRENDRE ACTE, tel qu'il est présenté en annexe, du rapport d'information établi par la SARL GOMEZ relatif à la délégation de service public pour la gestion de la fourrière intercommunale pour véhicules automobiles pour l'exercice 2022.
- HABILITER M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote : 42 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

8. APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL TARN-AGOUT 2023-2028 (DL-2023-19)

A la demande de M. Gérard PORTES, **M. Raphaël BERNARDIN**, 3^{ème} Vice-Président en charge de la Commission Environnement / Transition énergétique, rappelle à l'Assemblée que, la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme coordonnateurs de la transition énergétique sur leur territoire et qu'à ce titre, ils doivent élaborer un Plan Climat-Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET constitue un document stratégique permettant de définir un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le PCAET est établi pour une durée de 6 ans.

La Communauté de communes TARN-AGOUT (CCTA) a ainsi élaboré pour la première fois une large stratégie transversale dans le domaine du climat, de l'air et de l'énergie. Elle a mis en œuvre des moyens conséquents afin d'échanger largement sur son projet et faire en sorte que celui-ci soit partagé à l'échelle du territoire.

A - RAPPEL DES ETAPES D'ELABORATION DU PCAET TARN-AGOUT

Par délibération du 04 avril 2019, la CCTA s'est engagée à élaborer un PCAET qui, pour mémoire, comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et une évaluation environnementale stratégique.

Par délibération en date du 3 décembre 2020, le Conseil communautaire a validé le rapport du diagnostic territorial. Celui-ci présente pour chaque chapitre traité (climat, air et énergie) les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du territoire dont les principales caractéristiques sont :

- 558 GWh sont consommés sur le territoire en 2016 (année de référence) principalement par les secteurs résidentiel notamment pour le chauffage et le transport de personnes, notamment pour les déplacements-domicile travail en voiture individuelle.
- L'autonomie énergétique du territoire est de 13 % en 2016 avec un potentiel de développement des énergies renouvelables permettant de multiplier par 4 la production à l'horizon 2050, notamment grâce au solaire photovoltaïque.
- Le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre est celui du transport de personnes, suivi des secteurs de la consommation de biens et l'alimentation notamment du fait de la distance entre lieux de production et de consommation (peu de production locale en 2016), du résidentiel et de l'agriculture.
- Ce dernier secteur, dominant en termes de surface occupée, est stratégique pour la captation du carbone dans le sol.
- Les polluants atmosphériques étudiés ne présentent aucun dépassement des seuils réglementaires en 2016. Les secteurs d'activités les plus contributeurs sont le résidentiel pour les composés organiques volatils et les particules fines, celui des transports pour les oxydes d'azote et l'agriculture pour les particules fines et l'ammoniac.
- L'évolution à la hausse des températures et la modification des fréquences de précipitation pourraient engendrer des pressions sur la disponibilité en eau, une baisse de productivité des cultures, des pics de chaleur en milieu urbain.

Une série d'enjeux a ensuite été définie et a servi de base à l'élaboration de la deuxième phase, la stratégie territoriale du PCAET.

Par délibération en date du 7 octobre 2021, le Conseil communautaire a validé le rapport de la stratégie territoriale. Celui-ci présente les objectifs à atteindre en 2050 conformément au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET et précise les 5 orientations stratégiques (avec 18 sous-orientations), à savoir :

- Un territoire adapté aux nouvelles contraintes climatiques
- Un territoire pour produire et consommer local
- Un territoire de mobilités bas carbone
- Un territoire sur le chemin de l'autonomie énergétique
- Un PCAET pour structurer la politique locale de transition énergétique

Cette structuration a, quant à elle, servi de base à l'élaboration de la troisième phase, le programme d'actions du PCAET qui constitue la première étape concrète dans l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie. Il se présente comme un portefeuille qui doit permettre de déclencher progressivement les actions sur une période de 6 ans. Les 41 actions retenues répondent aux grands enjeux du territoire. Elles couvrent les 5 orientations précitées de la stratégie du PCAET de manière équilibrée et sont portées par les services de la CCTA, mais aussi par les différents acteurs du territoire.

Ainsi après plusieurs mois d'études, de mobilisation et de concertation, perturbés par le contexte sanitaire, le Conseil communautaire a arrêté le projet de PCAET lors de la séance du 30 juin 2022. Celui-ci a ensuite été transmis pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale, au Préfet de Région et à la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie. Leurs avis ont été reçus et portés à la connaissance du public avec le projet de PCAET au cours d'une consultation par voie électronique qui s'est déroulée entre le 1^{er} et le 30 novembre 2022 inclus.

B - AVIS REÇUS SUR LE PROJET DE PCAET

Le Préfet de Région a rendu son avis le 19 août 2022.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale a rendu son avis le 29 septembre 2022.

La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie a rendu son avis le 19 octobre 2022.

Quatorze avis ont été reçus pendant la période réglementaire de consultation du public.

Le Préfet de Région souligne que le diagnostic permet d'identifier les grands enjeux du territoire, lesquels font ensuite l'objet d'une traduction dans la stratégie. La stratégie a bien été confrontée aux objectifs nationaux et régionaux puis aux réalités du territoire. Enfin, le programme d'actions porte sur l'ensemble des secteurs réglementaires. Ceux de l'agriculture et de l'industrie sont particulièrement approfondis en lien étroit avec les acteurs du territoire.

Le Préfet de Région émet plusieurs recommandations visant à améliorer le projet de PCAET TARN-AGOUT :

- Prendre plus largement en compte, dans le PCAET, le thème de la consommation d'espaces et de la reconversion de friches.
- Veiller à concrétiser les actions portant sur la réalisation d'études ou d'états des lieux pour atteindre les ambitions définies dans la stratégie.
- Associer à l'outil de suivi du PCAET, un dispositif d'évaluation.

Le Préfet de Région conclut son avis en assurant la CCTA du soutien de l'Etat dans la conduite de ce plan.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) observe que le PCAET marque la volonté de la CCTA d'agir dans le sens de la transition énergétique et climatique, en regroupant des actions déjà engagées et celles à renforcer ou à mettre en place. La MRAe précise que son avis n'est ni favorable, ni défavorable et qu'il vise à améliorer la conception du projet. La MRAe recommande notamment :

- Des compléments dans l'ensemble des composantes du projet (diagnostic, stratégie, plan d'actions, évaluation environnementale).
- D'établir un bilan des démarches en faveur de la transition énergétique et écologique engagées antérieurement.
- D'approfondir les objectifs et de préciser les actions relatives notamment aux thèmes de la préservation de la santé humaine, de l'économie de la ressource en eau, de la maîtrise de l'urbanisation du territoire et de la consommation d'espaces, du développement des énergies renouvelables et d'un transport plus durable.
- De finaliser le dispositif de suivi des indicateurs, notamment environnementaux.

La MRAe a consulté les Préfectures de la Haute-Garonne, du Tarn et l'ARS pour préparer son avis. La CCTA a pris compte également de ces documents.

La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie félicite la CCTA pour le travail accompli, salue son niveau d'engagement et souligne le fait que le projet de PCAET TARN-AGOUT contribue à l'atteinte des objectifs inscrits dans :

- La stratégie Région à Energie Positive : sobriété, efficacité et rénovation énergétique des bâtiments, construction économe en énergie et sobre en ressource, conception de nouveaux lieux de vie autour des gares, mobilité décarbonée, développement des énergies renouvelables.
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets : prévention, recyclage, réemploi, économie circulaire.
- Et le Pacte régional pour une alimentation durable : projet alimentaire territorial.

La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie encourage la CCTA à se rapprocher de ses services pour disposer de plus amples informations sur les dispositifs régionaux (accompagnement, financement), notamment pour les thèmes moins évoqués (géothermie et solaire thermique).

La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie conclut son avis en mettant en avant le fait que le PCAET TARN-AGOUT répond aux exigences de la loi TEPCV, qu'il est constitué de documents structurés et pédagogiques et qu'il traduit l'engagement de la CCTA à travailler dans une vision collective et partagée pour l'avenir énergétique et climatique de son territoire.

La consultation du public n'a enregistré que 14 contributions malgré le dispositif mis en œuvre (informations par voie d'affichage dans les 21 mairies des communes membres et au siège de la CCTA et ses supports de communication habituels, mise à disposition des documents sur le site de la CCTA et d'une version papier au siège de la CCTA, organisation d'une réunion publique). Six contributions ont été formulées par des particuliers, 5 par des groupes, collectifs ou associations, et 3 par des institutions. Les contributions ont porté sur de multiples thèmes, par exemple : le niveau d'engagement et la méthode d'élaboration du PCAET, la surveillance de la qualité de l'air, la biodiversité et la végétalisation des villes et villages, les énergies renouvelables, la mobilité.

C - MODIFICATIONS PROPOSEES AU PROJET DE PCAET

Compte-tenu des avis reçus, des observations et recommandations formulées, il est proposé :

- De réaliser un certain nombre de modifications du projet de PCAET afin de présenter un document plus qualitatif à l'approbation du Conseil communautaire.
- De lister les recommandations que la CCTA s'engage à prendre en compte ultérieurement, lors de la mise en œuvre des fiches-actions du PCAET et de son suivi-évaluation car la CCTA souhaite inscrire le PCAET dans une démarche d'amélioration continue.
- De lister les recommandations qui sont déjà prises en compte dans le projet de PCAET et celles qui ne sont pas prises en compte car la CCTA souhaite désormais dédier les moyens à la mise en œuvre opérationnelle du PCAET.

La CCTA détaille la manière dont elle a pris en compte les avis reçus sur le projet de PCAET dans les documents : « Bilan de la consultation du public » en ce qui concerne les avis du public et « Mémoire en réponse aux avis réglementaires » en ce qui concerne les avis du Préfet de Région, de la MRAe et de la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie. Un récapitulatif de l'ensemble de ces éléments a été transmis à tous les conseillers communautaires avec l'ordre du jour ainsi qu'un accès (par voie de messagerie et au siège de la CCTA) à toutes les pièces du PCAET qu'il est proposé d'adopter et qui sont annexées à la présente délibération comme suit :

- N° 1 – Diagnostic
- N° 2 – Stratégie
- N° 3 – Programme d'actions 2023-2028, Tableau récapitulatif des actions et Dispositif de suivi-évaluation
- N° 4 – Evaluation environnementale stratégique
- N° 5 – Livre de la concertation
- N° 6 – Recueil des actions communales en faveur de la transition énergétique
- N° 7 – Avis du Préfet de Région, de la MRAe et de la Présidente du Conseil Régional d'Occitanie et Mémoire en réponse aux avis réglementaires rendus dans le cadre du PCAET TARN-AGOUT
- N° 8 – Contributions du public et Bilan de la consultation du public
- N° 9 – Déclaration environnementale
- N° 10 – Délibérations du Conseil communautaire N° DL-2019-48 en date du 4 avril 2019 intitulée « PCAET : lancement de la procédure d'élaboration », N° DL-2020-129 en date du 3 décembre 2020 intitulée « PCAET : validation du diagnostic », N° DL-2021-108 en date du 7 octobre 2021 intitulée « PCAET : validation de la stratégie » et N° DL-2022-81 en date du 30 juin 2022 intitulée « PCAET : validation du programme d'actions et arrêt du projet de PCAET »

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Plan Climat Air Energie du Territoire TARN-AGOUT dans sa version définitive.

Le PCAET approuvé sera déposé sur la plateforme informatique et mis à la disposition du public à l'adresse suivante : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/>.

Le comité de pilotage sera sollicité régulièrement pour garantir la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET et faire évoluer le programme d'actions afin de l'enrichir par les nouveaux chantiers initiés par la CCTA ou par ses partenaires.

Conformément au décret de 2016, un bilan sera réalisé après trois années de mise en œuvre du PCAET, et une évaluation sera réalisée au bout de six ans.

M. Gérard PORTES sollicite ensuite l'accord du Conseil communautaire pour :

- APPROUVER, telle qu'elle est présentée en annexe, la version finale du Plan Climat Air Energie Territorial TARN-AGOUT en vue de sa mise en œuvre sur une période de six ans (2023-2028).
- DECIDER de poursuivre l'animation territoriale autour du PCAET afin de développer la dynamique partagée autour des questions Climat-Air-Energie, et veiller à la mise en œuvre des actions par la Communauté de communes et l'ensemble des acteurs du territoire.
- HABILITER M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote : **41 POUR - 0 CONTRE - 1 ABSTENTION** (M. Julien LASSALLE -pouvoir-)

Débat :

M. Gérard PORTES rappelle que les documents ont été envoyés à l'ensemble des conseillers communautaires et qu'ils seront mis en ligne sur le site internet de la CCTA suite à l'approbation de la délibération. C'est un travail qui a duré 4 ans et qui a nécessité beaucoup de réunions et de travail. Il remercie tous les acteurs du territoire pour leur participation : le bureau d'études qui nous a accompagné, le personnel de la CCTA, les institutions, le public et les associations. Un remerciement particulier à 2 élus communautaires qui ont beaucoup travaillé sur les actions et nous ont apporté une contribution importante : Mme Malika MAZOUZ et M. Emmanuel DAVID.

M. Xavier CREMOUX donne lecture de l'avis de M. Julien LASSALLE qui regrette de ne pas être présent et dont il a la procuration : « Je m'abstiens de ne pas voter contre. Les crédits que nous avons votés pour un nouveau centre aquatique à Saint-Sulpice auraient pu financer un PCAET ambitieux. En 12 ans, les seuls projets d'envergure pour la CCTA auront été la réalisation de 2 centres aquatiques. On pouvait rêver mieux pour l'ensemble de la CCTA y compris les communes rurales. A l'heure de l'explosion des coûts de l'énergie, il est important de sécuriser les approvisionnements et de donner de la visibilité budgétaire aux communes. Lavaur dispose d'une régie de production d'énergie, Saint-Sulpice lance timidement une société publique industrielle et commerciale de production d'énergie photovoltaïque. Ne serait-il pas le moment de réfléchir de manière communautaire à se doter d'un outil similaire ou à renforcer un outil existant au service de la CCTA et de ses communes membres ? Combien de projets de production et d'autoconsommation d'énergie peut-on financer en lieu et place d'un nouveau centre aquatique ? Les communes

seraient gagnantes mais aussi nos entreprises installées sur le territoire. Il y a évidemment de bonnes intentions dans le PCAET et des outils notables sur les coûts, sur les pollutions et les perturbateurs endocriniens mais sans traduction budgétaire ambitieuse tout cela reste des intentions justement. Voici mon point de vue »

M. Gérard PORTES regrette aussi qu'il ne soit pas présent.

M. Emmanuel JOULIÉ trouve dommage que M. LASSALLE n'ait pas été présent lors de la commission Finances car ce soir nous allons proposer de voter un fonds de concours exceptionnel pour les communes d'un montant de 1.000.000 € pour 2 ans pour des actions d'investissement ciblées sur notre Projet de territoire c'est-à-dire le PAT et le PCAET. C'est une somme très importante. C'est bien de faire des commentaires à distance mais il faut au minimum se tenir au courant de ce qui se passe dans les instances.

M. Emmanuel DAVID explique qu'il a regardé de manière très détaillé le PCAET car à la base c'est son métier. Comme il a pu déjà le dire, le PCAET de la CCTA n'est pas le plus ambitieux de France mais il a le mérite d'exister. Nous avons lancé l'élaboration le PCAET en 2019 et il y a un certain nombre de choses qui sont actées depuis. Nous avons dans les 12 projets phares du Projet de territoire de nombreux projets qui concernent la transition écologique. Parmi ceux-ci, le schéma directeur vélo a été lancé en novembre, un bureau d'études a été recruté et nous avons organisé des réunions à Lavour et à St-Sulpice-la-Pointe avec tous les acteurs du territoire. 500 personnes ont répondu à la consultation du public. Depuis deux ans, nous avons également eu l'occasion de travailler avec de nombreux Maires sur des projets de photovoltaïque. La CCTA va prochainement prévoir le fonds de concours exceptionnel mais aussi 800.000 € d'investissement sur de grosses opérations, notamment les 2 ombrières photovoltaïques sur le parking du centre aquatique intercommunal L'O Pastel à Lavour et celui de l'Espace Ressources de la CCTA. Ces ombrières vont permettre de produire en autoconsommation l'électricité de tous les bâtiments intercommunaux. Ces projets prennent du temps pour les monter mais nous avons quand même lancé des choses concrètes. Cette année, nous allons mettre en place des actions tournées vers le grand public. Une chose est sûre, quand nous avons fait la concertation sur le Projet de territoire, nous avons eu plus de 900 personnes qui ont répondu et sur le schéma vélo, ce sont 500 personnes. Donc, lorsqu'on interroge la population sur des sujets concrets, elle répond. Il est vrai que sur la concertation du PCAET nous avons été déçus. Peu de personnes se sont mobilisées car c'est un thème particulier et assez compliqué. Ce soir, nous allons délibérer, espérons à la quasi-unanimité, car cela montre que les élus souhaitent s'engager dans l'action. Les financements publics qui permettent de financer les actions de transition écologique sont nombreux. Le gouvernement a mis en place le Fonds vert avec 2 milliards d'euros et les équipes de la CCTA sont très mobilisées pour capter des financements sur la végétalisation, la rénovation des bâtiments, etc.

M. Gérard PORTES remercie M. DAVID pour son intervention et ces précisions.

9. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (DL-2023-20)

A la demande de M. Gérard PORTES, **M. Emmanuel JOULIÉ**, 4^{ème} Vice-Président en charge de la commission Finances, rappelle à l'Assemblée que, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif 2023 (budget principal et budgets annexes) un débat doit avoir lieu au sein du Conseil communautaire sur les orientations budgétaires.

La Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a précisé les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat d'orientations budgétaires. Ainsi, le Président doit présenter au Conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

Comme chaque année, la note explicative de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers communautaires avec la convocation est accompagnée d'un rapport de présentation détaillée des orientations budgétaires.

M. Gérard PORTES et **M. Emmanuel JOULIÉ** procèdent à la présentation détaillée dudit rapport qui fait l'objet d'un débat en séance.

M. Gérard PORTES sollicite ensuite l'accord du Conseil communautaire pour :

- PRENDRE ACTE de la transmission du rapport d'orientations budgétaires 2023 joint à la note de synthèse adressée avec la convocation à l'ensemble des conseillers communautaires.
- PRECISER que ledit rapport d'orientations budgétaires 2023 a fait l'objet d'une présentation détaillée en séance et a donné lieu à un débat au sein du Conseil communautaire.
- HABILITER M. le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Vote : 42 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Débat :

M. Emmanuel JOULIÉ remercie, avant de commencer la présentation détaillée, le service Finances pour tout le travail fourni pour l'élaboration de ce ROB ambitieux.

M. Didier BELAVAL demande si les capacités d'accueil sont suffisantes sur la petite enfance.

M. Emmanuel JOULIÉ précise qu'il y a peu de demandes en liste d'attente pour l'accueil collectif. On constate également une forte baisse depuis 2-3 ans des agréments des assistantes maternelles et donc une diminution des capacités d'accueil individuel. Il va falloir revaloriser ce métier.

M. Gérard PORTES précise que c'est la CAF qui pilote notamment le secteur de la petite enfance et qui décide quels sont les territoires prioritaires en matière de création de structures d'accueil. Or, la CCTA n'est pas un territoire prioritaire car notre taux d'équipement est très élevé.

M. Gilles CORMIGNON précise que le centre aquatique L'O Pastel accueille la majorité des communes au niveau scolaire. Un appui à l'enseignement à la natation est apporté par les maîtres-nageurs lorsque nos effectifs le permettent car cela n'est pas obligatoire mais apporte un vrai service au niveau des écoles.

M. Emmanuel JOULIÉ confirme que les enseignants ont du mal à trouver des parents pour passer des agréments et être disponibles. Pour Labastide St-Georges, les enseignants et les parents d'élèves sont satisfaits de la qualité de l'équipement et de la pratique. Comme évoqué en début de séance, nous avons fait le choix de proposer au vote un fonds de concours exceptionnel avec une enveloppe d'un montant de 1.000.000 € qu'on appellerait Projet de territoire. Elle servirait à financer en partie des opérations des communes dans une des thématiques du Projet de territoire telles que l'isolation de bâtiments, les énergies renouvelables, les voies cyclables, les cantines dans les écoles.

M. Gérard PORTES indique que le règlement de ce fonds de concours exceptionnel n'a pas encore été rédigé. Le montant a été calculé sur la base de 35 € par habitant pour chaque commune à utiliser dans les 2 ans sur des projets en lien avec les thèmes du Projet de territoire. L'instruction des projets sera faite par la CCTA. On va travailler sur le règlement pour le proposer aux communes. Lors des vœux, j'avais rappelé que la CCTA tirait sa légitimité des communes. La CCTA est solidaire des communes en leur apportant un soutien complémentaire exceptionnel.

M. Emmanuel JOULIÉ ajoute que cela sera le même mécanisme que les fonds de concours que la CCTA verse déjà aux communes : un financement à hauteur maximum du montant apporté par la commune dans la limite de 80 % du montant hors taxes de l'opération d'investissement, tous co-financements confondus. On a essayé d'avoir un montant à l'habitant assez élevé, 35 € quelle que soit la taille de la commune, pour permettre à toutes d'avoir des opérations s'inscrivant dans le cadre du PCAET ou du PAT tout en étant autonomes. La CCTA joue son rôle d'appui et de soutien. Le souhait est que cette somme soit versée pour des opérations d'investissement et non des dépenses de fonctionnement courant. C'est un geste très fort de la part de la CCTA en faveur des communes et de la mise en œuvre du PCAET et du PAT.

M. Gérard PORTES confirme que le fonds de concours exceptionnel qui est proposé est particulier car les projets soutenus financièrement devront s'inscrire dans les thématiques de la transition énergétique, écologique et du PAT. Les communes qui n'ont pas de projet pourraient très bien rétrocéder leur fonds de concours à d'autres communes. Il faut que le projet réponde à un objectif. Il ne faut pas se précipiter sur une subvention parce qu'elle existe, ce qui est important c'est de faire des projets utiles.

M. Didier JEANJEAN explique que la dénomination de l'enveloppe Projet de territoire le gêne car dans un territoire il y a la notion d'espace. On pourrait prendre en compte dans les calculs du montant de l'enveloppe la superficie des communes ce qui serait un avantage pour les communes rurales.

M. Gérard PORTES précise qu'il y a eu beaucoup de discussions sur la répartition de l'enveloppe mais il faut reconnaître que les grandes communes participent au financement de la CCTA de manière beaucoup plus importante.

M. Jean-Marie JOULIA ajoute que c'est grâce aux petites communes qu'on mange et que les paysages sont entretenus.

M. Emmanuel JOULIÉ indique qu'il fallait bien définir une règle. Si au bout de 2 ans les communes n'ont pas consommé leur enveloppe on se posera alors la question de redistribuer cet argent. Il n'y a pas de petite ou grande commune mais des projets adaptés à chaque commune. Nous avons voulu un système équitable. C'est une première car le fonds de concours classique que nous connaissons déjà c'est un retour de la CCTA vers les communes suite à la disparition de la taxe professionnelle et la reprise des impôts dits économiques et productifs par la CCTA. Ce qui est proposé ce soir c'est une décision volontariste de la part de la CCTA qui n'est pas du tout obligatoire.

M. Xavier CRÉMOUX confirme que c'est tout à fait louable à la CCTA. Ce n'est pas négligeable, ça va dans le bon sens.

M. Raphaël BERNARDIN ajoute que beaucoup de Maires avaient posé la question lors de la réunion du PETR du Pays de Cocagne sur le financement des panneaux photovoltaïques en autoconsommation pour réduire leurs factures énergétiques. La Région, le Département et l'Etat ont dit qu'ils ne finançaient pas les panneaux solaires. Il a été demandé à M. PORTES si, dans le cadre du PCAET et du Projet de territoire, ce fonds pouvait financer des panneaux photovoltaïques pour l'ensemble des Maires qui voudraient développer ce type de projets. M. PORTES nous a répondu favorablement. M. CARAYON et moi-même nous sommes félicités que la CCTA accepte de nous aider à financer nos projets d'ombrières ou de panneaux sur nos salles municipales et nos bâtiments publics pour réaliser de l'autoconsommation et réduire les factures énergétiques de nos communes.

M. Gérard PORTES indique que ce que l'État ne fait pas, la CCTA le fait.

M. Emmanuel JOULIÉ remercie les services de la CCTA, la commission Finances et les membres du Bureau communautaire.

M. Gérard PORTES remercie également l'ensemble des services de la CCTA, plus particulièrement le service Finances et rappelle que le prochain Conseil communautaire se tiendra le 11 avril 2023 et le Bureau communautaire le 31 mars 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
